

## INTERPELLATION

### **« Quid de la conciliation extrajudiciaire, plus de quatre ans après le dépôt du postulat du Conseiller Steve Equey? »**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En date du 20 septembre 2011, le conseiller communal Steve Equey déposait un postulat visant à introduire la conciliation extrajudiciaire à Nyon.

En substance, ce postulat demandait à la Municipalité de mettre en place la possibilité d'une conciliation extrajudiciaire pour les mineurs qui commettaient des infractions poursuivies sur plainte au terme de laquelle un accord pouvait être trouvé à la place d'une condamnation pénale. Il s'agit d'un accord privé entre un membre de la Municipalité représentant la commune lésée et l'auteur d'un dommage (parents et mineur), en vue d'obtenir une réparation en nature (travaux au service de la population) et éventuellement un dédommagement. L'intérêt d'une telle mesure est notamment la rapidité et la proximité de la réaction. De plus, il n'y a aucune suite judiciaire pour l'auteur.

Le 22 décembre 2011, c'était une Commission unanime qui proposait de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Elle précisait, dans son rapport, qu'une telle mesure ne résoudrait naturellement pas à elle seule les problèmes de délinquance, rarement imputable à des mineurs uniquement. Toutefois, la Commission relevait le caractère éducatif, la simplicité de sa mise en œuvre (par la rédaction d'une convention entre les parties) et la rapidité de son exécution ; elle se déclarait favorable à l'instauration de la conciliation extrajudiciaire à Nyon.

Puis environ trois ans plus tard, dans son rapport municipal n° 134, la Municipalité proposait d'accepter la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Steve Equey du 20 septembre 2011, auquel elle considérait avoir répondu, tout en confirmant son intention de mettre en œuvre des conciliations extrajudiciaires selon le concept présenté et proposé par la Police cantonale vaudoise. La Municipalité indiquait être convaincue que les conciliations extrajudiciaires, déjà pratiquées avec succès dans le canton de Vaud, constituaient une approche intéressante en matière de lutte contre la réitération d'actes de délinquance.

Dans son rapport du 20 mars 2014, la Commission unanime émettait le souhait de voir le Conseil communal être informé du résultat de la mise sur pied de conciliations extrajudiciaires telle que préconisée par le postulat du Conseiller Steve Equey.

Depuis lors, plus rien.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Y-a-t-il eu des conciliations extrajudiciaires à Nyon depuis 2011 ? Si oui, combien ? Si non, pour quelle(s) raison(s) ?
- Y-a-t-il une réelle volonté de la Municipalité d'utiliser ce moyen efficace de régler les problèmes ?
- Qu'entend-elle donc faire pour mettre en place de telles conciliations ? Dans quels délais ?

En vous remerciant par avance de vos réponses.

Séverine LUGEON  
Nyon, le 24 novembre 2015